

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 16 Juin pour la session ordinaire de Mai.

Ordre du Jour

- 1^e. Assistance aux Vieillards ;
- 2^e. Assistance aux familles nombreuses ;
- 3^e. Assistance aux femmes en couches ;
- 4^e. Demande d'acquisition de terrains ;
- 5^e. Demande de bourse - Avis du Conseil.
- 6^e. Affaires diverses -

A Reze le 9 Juin 1918
Le Maire.

Session ordinaire de Mai ~, ouverture,

Séance du 16 Juin 1918

L'an mil neuf cent dis-huit, le seize du mois de Juin à 8 heures du matin, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire. S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances pour la session ordinaire de Mai (ouverture) sous la présidence de M^r Vigier-Maire ;

Présents: M. M. Vigier, Fouquet, Patry, Aubin-Vézique, Artaud, Ollivier, Gendron, Piquet, Turbel, Rousseau,

Absents: M. M. Taurerche, Garçon, Saupin, Dupont-Lefèvre & Guiberteau

Conformément à l'art 53 de la loi du 24 juillet 1887, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil. M^r Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir

cofonctions qui l'a accepté
Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté

Modifications apportées
aux Baux à loyers
par l'Etat
de Guerre

Commission arbitrale
Désignation
des membres

Après avoir pris connaissance de la circulaire de Mouscron le Préfet en date du 21 Mars 1918, & entendu les explications de Mouscron le Maire

Le Conseil municipal ratifie la décision de l'administration municipale relative à la nomination des membres dont les noms sont ci-après & qui doivent faire partie de la commission arbitrale des loyers

1^e Propriétaires d'immeubles

1 Alquesse Joseph	cultivateur	Bourardière
2 Bozic Joseph fils	capitaine	Grenenouille
3 Bourcier Théophile	✓	Haute Gle
4 Champenois Louis	Négociant	rue Monbonnière
5 Auvinqnoy Georges	mercié	✓
6 Faquin Adeline	ppz	rue Félix Faure
7 Gar Marilliet Fr ^s	✓	rue Sadi-Carnot
8 Reffe Henri	✓	3 Moulins
9 Tripié J. P ^z	entrepreneur	rue de l'Industrie
10 Beauchamps René	ppz	rue Sadi-Carnot
11 Joubert Alfred	épicier	rue Félix Faure
12 Brunellière Jean	ppz	Mormière
13 Fouquet Et	✓	rue Vatz 11
14 Sauretche Et	✓	Rayon
15 Artaud Fr ^d	modévins	Rayon
16 Dupain Raoul	ppz	rue S. C.
17 Caffin D ^r	entrep ^z	rue Chois
18 Griffooy Lucien	✓	rue S. C.
19 Gouault Fémin	ppz	rue Vatz

2^e Locataires non patentés

1 Farineau Ed rd	typographe	Blanche
2 Dailland Félix	mag	Maupertuis
3 Piquet Edmond	Capitaine	Grenenouille
4 Flimaut Prosper	lartertier	✓
5 Richard Charles	retraite	Haute Gle
6 Caillard fils	boucheur	rue Gobez
7 Roalland Félix	camptable	rue Félix Faure

8 Chbel Gabriel	Typographe	Crékenvill
9 Moreau Louis	Fab de camis;	rue Ms. Los. 1
10 Cocty Caussant	barmetier	rue Natty
11 Redor Gr ^e	plâtrier	rue Cheis
12 Grieim Pierre	emp ^e de camis	rue de Seine
13 Pergnon G ^e	Typographe	rue du Calvair
14 Rambaud Emile	plâtrier	Front
15 Recouly F ^e	Comptable	rue Ms. Lorrain
16 Le Durarin J ^e	emp ^e de camis	rue de Seine
17 Brechet Louis	employé	Emile Giachaux
18 Cane' Charles	corrujeur	rue Natty
19 Le Goff Emile	gérant	rue Félix Faure

de Locataires patentés

1 Carimalo Eugène	fermier -	rue Félix Faure
2 Jaunet Léon	cordonnier	Prairy
3 Sankov René	cafetier	Crékenvill
4 Heillard J ^e	épicier	rue Ms. Lorrain 7
5 Brodeau Eugène	coiffeur	rue Ms. Los. 26
6 Clégnac F ^e	commercant	rue Cheis
7 Gordin Alexis	boulanger	rue Ms. Los. 26
8 Fougeray Ludovic	quincaillier	rue Félix Faure
9 Gullotin August	hôtelier	rue Fadi - Camot
10 Oger J ^e	pharmacien	rue Natty 20
11 Robert J ^e	menuisier	rue Félix Faure
12 Robin F ^e	merciur	Place H. Paul
13 Haury J ^e	mal. ferit	Rayon
14 Perrellaud Charles	ferblantier	med. C.
15 Queltier Charles	peintre	rue Ms. Los 28
16 Yffert Jeph.	cafetier	rue S. C.
17 Grand homme Louis	menuisier	rue F. T.
18 Cesbron Pierre	fruiter	rue de Seine
19 Brouette Henri	coiffeur	rue Félix Faure

Assistance aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des Vieillards des infirmes & des incurables tendant à l'obtention de la loi du 14 Juillet 1905 ou qui devient que le taux des allocations qui leur est alloué soit augmenté.

Le conseil après en avoir délibéré arrête comme

Suit la présente liste & fixe, au 1^{er} juillet le panier de départ
du paiement des allocations mensuelles.

1^e; Mercieroy Courte à Breukmoult, admise pour
1^t, recevant l'aide sociale -

2^e; Leretque. Bretonnière, Frédéric, aux Baudrines
(M^m Lebigot - Vantor, domicile de secours à Rœzé, admis
à 10^t, sa fille peut verser 5^t par mois
3^e; Livergnaye Calra, 8 avenue de Lubanay,
domicile de secours à Rœzé, moy, admise, pension de
la Marine supérieure à l'all^e.

4^e; Fr^e Grelier né Leboeuf, 25 rue St Jacques, domicile
de secours à Rœzé, assistée pour 10^t, augmentée de 2^t,
étant logée chez sa fille.

5^e; Vanfelle ge Georges, au Portau Blé, domicile
de secours à Rœzé, assistée pour 8^t, augmentée de
2 francs

Assistance aux familles nombreuses.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau
toutes les demandes des personnes ayant des res-
sources insuffisantes & qui sollicitent le bénéfice
de la loi du 14 juillet 1913, sur l'assistance aux
familles nombreuses,

Savoir:

M^m Chélohan né Richewy, au chêne Creux
n'ayant pour toutes ressources que l'allocation militaire,
admise pour 1 enfant -

Monsieur le Maire communique à l'assemblée
la liste des personnes, qui conformément aux lois des
17 juillet & 30 juillet 1913 ont sollicité l'assistance
aux femmes en couches & dont la demande a été
accueillie favorablement

1^e; M^m Coillier, au Genetain - Famille de 10 enfants

2^e; M^m Bretonneau, au chêne Creux 4 -

3^e; M^m Brocquet au G^e Logis 3 -

4^e; M^m Branger au G^e Logis 3 - ~~pour deux années~~

Il examine ensuite les demandes ci-après:

1^e; Angebaut né Linousin, au Chêne, situation
très nécessitaire, admise

2^e; Allam né Raintheau Marthe à la
Hautelle, situation très difficile, admise

Demande de bourse
avis du Conseil

transfert le 19 Juin 1918

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
le conseil municipal donne un avis très favorable
à la demande de M^e Tréarien Louis, ajurier au
Grand-Clos, en cette commune, en vue d'obtenir une
bourse avec transcripte au favur de son fils Tréarien
Jean, candidat au prochain concours d'admission
à l'école nationale d'arts & métiers.

Fournitures scolaires

Dispense de traite

Monsieur le Maire expose au conseil
municipal que les denrées qu'il a faites auprès de
divers libraires & notamment de Mr Brelet fournisseur
habituel de la commune, il résulte qu'en raison des
difficultés commerciales créées par la Guerre &
des prix toujours variables des matières premières,
il n'est pas possible de procéder par voie d'adjudi-
cation ou de faire de gr^o à gr^o. Les fournisseurs
ne voudraient pas s'engager & d'autre part le
prix très élevé des fournitures conseille de ne pas laisser
la commune par un hôte qui ne peut qu'être
sureux.

En conséquence le conseil est d'avis que les
fournitures faites aux écoles en 1918 par Mr
Brelet lui soient payées au cours & pour
cela il prie Monsieur le Préfet de bien vouloir
dispenser Monsieur le Maire de la formalité
d'adjudication & du traité de gr^o à gr^o.

Demande d'acquisition
de terrains

par la
S^t Civile Immobilière
Brentenoult - Ibantais -

Monsieur le Maire communique au conseil
une demande de Mr Fleuriat négociant commettisseur
demeurant à Vannes, 18 rue Dobré ayant sous son nom
au nom de la Société Civile Immobilière
de Brentenoult - Vannes relative à l'acquisi-
tion de plusieurs terrains communaux.

Sont:

1^e une parcelle située à l'angle du ch^z de g^{de} l^z
n° 59 & du ch^z de l^{de} l^z N° 3, à Vorhouse, d'une
superficie de 3 fm.

2^e une portion de chemin formant le prolongement
de la rue de la Vallée, d'une longueur de 602 m.

de la rue Déjoué à Northouse, reliant le chemin de
Gde Coy, N^e 39 à la route.

Il dépose ensuite sur le bureau le plan dressé
par M^r Bloyard voter communal
le Conseil mal après en avoir
délibéré.

Considérant que la parcelle située à l'angle des
ch^s N^e 39 et 39 bis est inutile à la voie publique, &
qu'en vertu du droit de préemption, vote son aliénation
au profit de la Société dénommée plus haut
à raison de 7^t 50 francs. Soit pour 39 . . . 299,50

Considérant que le chemin situé dans le prolongement
de la rue de la Vallée est devenu inutile aux
habitants, attendu que la Société civile Immobilière
de Grennemont, s'est rendue acquéreur de toutes
les propriétés qui l'entourent, que cette portion de
chemin est improductrice de revenus,

Vote 1^e sa suppression

2^e Son aliénation au profit de la
dite Société, à raison de 7,50 le m² soit
pour une surface de 602 m² . . . 4515.

En ce qui concerne l'aliénation de la rue Déjoué,
le conseil est d'avis avant d'y donner suite de
faire examiner la topographie des lieux par la com-
mission des travaux publics.

Demande d'acquisition de
terrain ch^s 36^e

le 2 mai 1918
hors

Monsieur le Maire communique au
Conseil une demande de M^r Hamon, F¹⁰, cultivateur
à Rayez, tendant à obtenir l'acquisition d'un
excedent de terrain, en bordure du ch^s N^e 39
dans le clos des Maves. D'après le plan dressé par
M^r Bloyard la dite parcelle mesure 19^m 50

Après en avoir délibéré le conseil vote
l'aliénation du dit terrain au profit du pétit-
hospice, à raison de 0^t 70 soit pour la parcelle
9^t 75 -

Affaires diverses.

Le conseil vote une subvention de 100⁰
au Comité de la Croix Rouge Française Section de
Vantes pour l'année 1918

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une
lettre de Madame la déléguée de la Croix Rouge Amé-
ricaine - Section de Vantes - faisant connaître que le
Comité qu'elle représente a le droit de venir en aide aux
rapatriés & étrangers arrêtés dans le département de la
Loire-Inférieure, depuis le 1^{er} Janvier 1918 & exception-
nellement, pour des cas intéressants, de ceux arrêtés
avant cette date pour leur reconstruire aussi rapidement
que possible un foyer momentané.

La croix rouge américaine fournit aux réfugiés du
mobilier à moitié pris de sa valeur, avec la faculté
d'un remboursement mensuel.

Pour faciliter la tâche du Comité Madame la
déléguée sollicite le concours d'uns ou 2 personnes
bienveillantes de la commune qui ayant comme
correspondantes, visiteraient les familles, rendraient
compte de leurs besoins, etc.

Le conseil considérant que cette œuvre est des plus
intéressante décide d'y donner son appui avec l'aide
de Monsieur Paupiet & Vilasque, pour la section de
Pont-Rousseau & Monsieur Bréaud & Lemercier Auguste
pour la section de Riez.

Fait & délibéré les jours mois par les dits /.

C. Gaudin M. Tatry A. Dubois A. Vialasque
H. Rappeneau H. Piquet
J. Guérin J. Guérin